**Annexe — Subventions à l’énergie dans l’UE**

**1.** **Introduction**

Le règlement sur la gouvernance de l’union de l’énergie et de l’action pour le climat (ci-après «le règlement sur la gouvernance») impose à la Commission européenne de soumettre chaque année un rapport sur «les progrès accomplis par les États membres en vue d’éliminer progressivement les **subventions à l’énergie**, en particulier celles en faveur des **combustibles fossiles»**[[1]](#footnote-1).

La présente annexe s’inscrit dans le cadre de cette obligation en présentant un rapport sur les efforts déployés par l’UE en vue de supprimer progressivement ces subventions. Cette démarche s’inscrit dans le droit fil des engagements pris dans le cadre de l’accord de Paris[[2]](#footnote-2), des conclusions/engagements du G7[[3]](#footnote-3) et du G20[[4]](#footnote-4) et dans l’esprit du principe de «ne pas nuire» qui est énoncé dans la communication intitulée «Le pacte vert pour l’Europe», et rappelé dans le cadre de «Next Generation EU».

Il importe d'effectuer un suivi des subventions et de les analyser, étant donné que les mesures de subventionnement peuvent avoir un impact sur l’adoption de nouvelles technologies dans le secteur de l’énergie et sur la consommation des différentes sources d’énergie, et peuvent entraîner une charge significative pour les ménages et les entreprises. En fonction de leur structure, les subventions peuvent soit entraver l’intégration du système énergétique, soit la favoriser et, plus généralement, contribuer à la décarbonation dudit système. Les prix de l’énergie sont également affectés, dès lors que les subventions peuvent avoir une incidence sur les revenus des consommateurs d’énergie et sur l’approvisionnement en produits énergétiques.

Les subventions aux combustibles fossiles pèsent lourd sur les budgets publics et compromettent la transition écologique. Dans de nombreux cas, elles vont à l’encontre des mesures d’encouragement des investissements dans les technologies vertes et ne contribuent pas à créer des conditions de concurrence équitables pour toutes les sources d’énergie, dont les énergies renouvelables. Afin de soutenir les efforts visant à supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, la Commission et les États membres ont intensifié ces dernières années le processus de suivi des subventions à l’énergie et, en particulier, des subventions en faveur des combustibles fossiles. Le présent rapport repose donc sur deux sources. Premièrement, une étude exhaustive préparée pour la Commission (ci-après «l’étude de la Commission»)[[5]](#footnote-5), portant sur les États membres de l’UE et sur l'ensemble des principales sources d’énergie dans différents secteurs économiques. Deuxièmement, les informations fournies par les États membres dans les plans nationaux intégrés en matière d’énergie et de climat (PNEC) dans le cadre du rapport sur les subventions à l’énergie, en particulier celles en faveur des combustibles fossiles, et sur les progrès accomplis en vue de leur suppression progressive.

La présente annexe porte sur différents types de subventions, notamment les mesures liées à la production d’énergie, à la demande, à l’efficacité énergétique, aux infrastructures et aux activités de R&D. Elle met en lumière les subventions dans les secteurs de l’énergie, des transports, des ménages et des industries. Les subventions déclarées par les États membres dans leur PNEC ne couvrent cependant qu’une partie de la réalité. Cela s’explique par le fait qu’il n’existe actuellement aucune définition standard des subventions à l’énergie commune à l’ensemble de l’UE, ce qui laisse aux États membres une grande latitude dans leur approche. Dans un certain nombre de PNEC, les informations sur les subventions sont par ailleurs présentées de manière fragmentaire, quand elles ne font pas tout simplement défaut.

Le rapport de cette année confirme, malgré une évolution positive dans certains États membres, une légère poursuite de l'augmentation du montant global des subventions à l’énergie, et en particulier aux combustibles fossiles, lesquelles ont un effet négatif sur la réalisation de la neutralité climatique et des objectifs plus larges du pacte vert, tels que la qualité de l’air et la santé. Certains États membres (Autriche, Danemark, Estonie et Hongrie) ont toutefois été à contre-courant de cette tendance générale, en réduisant de manière significative les subventions accordées aux combustibles fossiles.

La pandémie de COVID-19 impose de prendre des mesures adéquates pour assurer une reprise résiliente dans les États membres de l’UE. On ne dispose pas, à l’heure actuelle, de données factuelles solides permettant d’évaluer l’incidence de la COVID-19 sur les subventions. Les premières estimations suggèrent cependant que la crise pourrait avoir entraîné l’octroi de subventions supplémentaires à l’énergie, et notamment aux combustibles fossiles.

Ce point sera traité plus en détail dans le rapport de l’année prochaine.

**2.** **Subventions à l’énergie et aux combustibles fossiles dans l’UE**

**2.1. Subventions à l’énergie dans l’UE**

Dans le présent rapport, on présume l'existence de subventions à l’énergie lorsqu'une contribution financière est accordée par un gouvernement ou un organisme public quelconque sur le territoire d’un État membre[[6]](#footnote-6), à l’instar du concept utilisé dans l’étude de la Commission. Les subventions à l’énergie peuvent se présenter sous des formes diverses comme des transferts directs de fonds (subventions, prêts, etc.), le renoncement à des recettes publiques (mesures d’incitation fiscale et crédits par exemple), la fourniture de biens et de services, des versements en faveur de mécanismes de financement, des aides au revenu ou le soutien des prix.

Dans l’ensemble, le **montant total des subventions à l’énergie** au sein de l’UE était estimé à 159 milliards d’euros en 2018[[7]](#footnote-7). Elles ont augmenté au cours de la dernière décennie, même si cette hausse a ralenti pour atteindre seulement 5 % depuis 2015. Bien que l’augmentation des subventions enregistrée au cours de la décennie écoulée soit largement à mettre sur le compte du soutien aux énergies renouvelables, ce dernier n’a augmenté que de 4 % depuis 2015. Les subventions à l’efficacité énergétique, qui ont augmenté de 21 % depuis 2015, ont contribué aux investissements visant à modérer la demande d’énergie. Les subventions axées sur la demande d’énergie, qui compensent les coûts de la consommation d’énergie (par exemple sous la forme d’allégements fiscaux ou d’aides au revenu), ont augmenté de 8 % au cours de la même période.

Graphique 1 – Évolution des subventions à l’énergie dans l’UE par finalité

Source: *Study on energy costs, taxes and the impact of government interventions on investments*.

En 2018, le ratio entre les subventions à l’énergie et le PIB oscillait entre 3,3 % en Lettonie et 0,2 % au Luxembourg, la moyenne de l’UE étant de 1,2 %. Cependant, les principaux types de subventions ont également varié. En Lettonie par exemple, les subventions visaient surtout à soutenir les mesures d’efficacité énergétique, tandis qu’en Allemagne, près des deux tiers du volume total des subventions ont été affectés au soutien des énergies renouvelables. En France, en Belgique, en Pologne, en Grèce, en Irlande et en Finlande, la majeure partie des subventions est allée aux combustibles fossiles (en termes absolus, les subventions aux combustibles fossiles en France étaient toutefois légèrement inférieures à celles de l’Allemagne).

Graphique 2 – Subventions à l’énergie en montants absolus et en pourcentage du PIB dans les États membres de l’UE en 2018



 Source: *Study on energy costs, taxes and the impact of government interventions on investments*. La rubrique «Électricité» englobe les mesures générales de soutien à l’électricité non spécifiques à une technologie, tandis que la rubrique «Combinaison énergies» couvre les mesures qui ne peuvent pas être attribuées à une technologie unique (soutien en faveur de technologies multiples).

**La plupart des subventions accordées en 2018[[8]](#footnote-8) l’ont été au secteur de l’énergie** (92 milliards d’euros), suivi par l’industrie (20 milliards d’euros), les ménages (17 milliards d’euros), les transports (13 milliards d’euros) et l’agriculture (5 milliards d’euros).

Les énergies renouvelables se sont adjugé près des trois quarts des subventions dans le secteur de l’énergie, ce qui montre qu’il reste important de subventionner les sources d’énergie renouvelable pour soutenir leur déploiement dans le secteur de l’énergie. Ces dernières années, les instruments de subvention ont perdu en importance pour les nouveaux projets, en raison surtout de la baisse des coûts d’investissement dans la production d'énergie éolienne et solaire, ce qui a entraîné une baisse de la croissance des subventions aux énergies renouvelables dans l’UE. Les trois principales technologies de l'énergie renouvelable (solaire, éolien et biomasse) ont bénéficié respectivement de 30 %, 22 % et 16 % du total des subventions octroyées dans le secteur de l’énergie.

Les trois principaux instruments de subvention utilisés pour promouvoir les **énergies renouvelables** ont été les tarifs de rachat (qui représentent toujours 70 % du total des subventions aux énergies renouvelables[[9]](#footnote-9)), les primes de rachat et les quotas d’énergie renouvelable avec certificats négociables. Outre le secteur de l’énergie, les énergies renouvelables jouent aussi un rôle dans les transports où environ 10 % des subventions du secteur sont liées aux biocarburants.

En 2018, l’**efficacité énergétique** représentait environ 9 % du total des subventions versées au secteur de l’énergie dans l'UE, les ménages arrivant en tête des bénéficiaires. À l’échelle de l’UE, les subventions à l’efficacité énergétique ne représentaient que 0,1 % du PIB, contre 2,4 % en Lettonie et 0,7 % en Hongrie et en Bulgarie. Les subventions consacrées à l’efficacité énergétique, en particulier dans les secteurs résidentiel et industriel, contribuent à atteindre les objectifs climatiques, contrairement aux subventions portant sur la demande d’énergie et la consommation de combustibles fossiles.

Parmi les subventions spécifiques, les **mécanismes de rémunération de la capacité[[10]](#footnote-10)** ont reçu environ 2,2 milliards d’euros de subventions en 2018 et sont restés stables ces dernières années à un niveau moyen d’environ 2 milliards d’euros.

En ce qui concerne les principaux bénéficiaires des subventions, les **ménages** ont reçu environ 11 % du total des subventions en 2018, principalement sous la forme de subventions portant sur la demande d’énergie ou l’efficacité énergétique, ou encore sous la forme d’un soutien lié à la consommation d’électricité.

Les présentations des subventions réalisées dans les **PNEC** sont très variables.Dans huit PNEC, les subventions ne sont pas quantifiées, tandis que quatre autres PNEC ne fournissent aucune information sur les subventions. Quatre États membres n’ont fourni que des informations partielles. Seuls six États membres (Autriche, Allemagne, France, Espagne, Lettonie et Lituanie) ont transmis un calendrier de suppression progressive (d’au moins une partie) des subventions existantes. Quatre États membres (Croatie, Tchéquie, Finlande et Malte) ont déclaré explicitement ne pas avoir l’intention de supprimer progressivement les subventions contribuant à la transition énergétique.

Les subventions à l’énergie recensées dans les PNEC présentant des informations pertinentes se chiffrent à 55 milliards d’euros, soit un tiers du montant indiqué dans l’étude. Le nombre de mesures identifiées dans l’étude est nettement supérieur à celui suggéré par les PNEC. Les États membres se sont sans doute laissé guider par des interprétations différentes concernant la manière de déclarer les subventions à l’énergie. Si quelques États membres ont communiqué des données pour 2018 ou 2019, certains ont transmis des données relatives à des périodes antérieures, tandis que d’autres n’ont pas spécifié l’année de référence.

Pour que les rapports sur les progrès accomplis dans la suppression progressive des subventions à l’énergie soient exhaustifs et parlants, notamment en ce qui concerne les combustibles fossiles, il conviendra de remédier aux lacunes et au manque de cohérence des informations communiquées dans les prochains rapports d’avancement et plans actualisés, en donnant aux États membres des consignes plus claires concernant les données relatives aux subventions qui doivent figurer dans le rapport.

**2.2. Subventions aux combustibles fossiles dans l’UE**

Les **subventions aux combustibles fossiles**, qui s’élevaient à 50 milliards d’euros en 2018[[11]](#footnote-11), ont été relativement stables au cours de la dernière décennie, avec un pic de 53 milliards d’euros en 2012. Elles sont reparties à la hausse depuis 2015, avec une progression de 6 % jusqu’en 2018.

Exprimées en pourcentage du PIB, elles ont oscillé entre 1 % en Grèce et moins de 0,1 % au Luxembourg (pour une moyenne de 0,4 %[[12]](#footnote-12)). Alors que la France et l'Italie ont octroyé davantage de subventions aux produits pétroliers, en Allemagne, ce sont les subventions destinées au charbon et au gaz qui ont occupé une plus grande place.

Graphique 3 – Subventions aux combustibles fossiles en montant total et en pourcentage du PIB dansles États membres de l’UE en 2018



 Source: *Study on energy costs, taxes and the impact of government interventions on investments*.

Pour mettre en contexte ce montant de 50 milliards d’euros de subventions aux combustibles fossiles, les investissements dans les nouvelles capacités de production d’énergie éolienne[[13]](#footnote-13) se sont élevés à 16 milliards d’euros en 2018 dans l’UE, tandis que les investissements dans la production d’énergie solaire ont atteint environ 8 milliards d’euros au cours de la même période. La même année, les investissements dans les réseaux de transport et de distribution d’électricité (y compris les nouvelles capacités et les rénovations) se sont chiffrés à 31 milliards d’euros.

Entre 2015 et 2018, c’est en France que les subventions aux combustibles fossiles ont connu l’augmentation la plus forte (hausse de plus de 2 milliards d’euros, soit 27 %, en grande partie à cause des mesures de soutien liées à la consommation de carburant dans le secteur du transport de marchandises). Cependant, sur la même période, elles ont légèrement diminué dans certains pays comme l’Italie (baisse de 0,4 milliard d’euros, soit 6 %, principalement du fait d’une diminution des exonérations des droits d’accises dans les transports et d'une réduction des tarifs de rachat dans la production d’électricité) et l’Allemagne (baisse de 0,3 milliard d’euros, soit 2 %, en raison, entre autres, d’une réduction des subventions au secteur du charbon).

Plus de 60 % des subventions aux combustibles fossiles pourraient être liées à des mesures de soutien liées à la demande d’énergie en 2018, ce qui laisse présumer que ce soutien a entraîné une hausse de la consommation de combustibles fossiles. Le soutien à la production d’électricité à partir de combustibles fossiles est aussi considérable puisqu’il atteint 30 %, alors que 5 % seulement ont été consacrés à la restructuration de l’industrie en vue d’aider à réduire la dépendance envers les combustibles fossiles. Il semble donc nécessaire de réorienter les mesures vers l’objectif de réduction de la consommation de combustibles fossiles.

Les subventions **au pétrole et aux produits pétroliers**, qui représentaient près de la moitié du total, ont augmenté de 18 % entre 2015 et 2018, tandis que d’autres types de subventions aux combustibles fossiles ont stagné ou diminué. La hausse des cours du brut durant cette période pourrait également avoir eu un effet sur les subventions aux produits pétroliers.

Les subventions au charbon et au gaz naturel et les subventions multiples couvrant plusieurs combustibles (par exemple, en faveur de la production combinée de chaleur et d’électricité) représentaient chacune autour de 17-18 % du total en 2018.

Par rapport à 2015, les subventions au **charbon** ont reculé de 9 %, en lien avec la diminution de la part du charbon dans la production d’électricité. Dans le même temps, les subventions au **gaz naturel** ont augmenté de 4 %. Ces données ne reflètent pas la transition du charbon au gaz dans le bouquet énergétique de l’UE qui a eu lieu en 2019, mais il est permis de supposer que, parallèlement à la baisse de la consommation, les subventions au charbon ont continué à diminuer depuis 2018 et que les subventions au gaz pourraient avoir augmenté dans le secteur de l’énergie.

Les subventions aux combustibles fossiles dans le **secteur de l’énergie** sont restées stables entre 2015 et 2018, les subventions au charbon représentant 30 %. Dans le secteur des **transports**, les subventions aux combustibles fossiles ont augmenté de 20 % en 2018 par rapport à trois ans plus tôt, en grande partie sous la forme de subventions aux produits pétroliers.Les subventions aux combustibles fossiles dans l’**agriculture** ont augmenté de 6 % sur la même période et il s’agissait presque exclusivement de subventions aux produits pétroliers.Les subventions aux combustibles fossiles dans les **secteurs industriels** et les **ménages** n’ont augmenté, quant à elles, que de 3 à 4 %. Alors que les combustibles fossiles représentaient 10 % du total des subventions accordées aux ménages, cette part était de plus de la moitié dans l’industrie.

Si l’on se penche sur les sources de financement, les subventions aux combustibles fossiles ont surtout revêtu la forme de dépenses fiscales[[14]](#footnote-14) (environ 70 % du total, y compris les exonérations des taxes à la consommation et accises, les réductions, les remboursements, etc.). Le soutien des prix et les aides aux revenus ont représenté un montant trois fois plus faible. Les transferts directs, principalement sous la forme d’aides, ont joué un rôle plus secondaire.

Graphique 4 – Subventions aux combustibles fossiles dans divers secteurs de l’économie



Source: *Study on energy costs, taxes and the impact of government interventions on investments*.

Les données agrégées des **PNEC ne font état que de 30 milliards d’euros de subventions aux combustibles fossiles**, ce qui représente 60 % des résultats de l’étude de la Commission. Trois États membres (Croatie, Estonie et Malte) ont explicitement déclaré ne pas avoir l’intention de supprimer progressivement (un certain nombre de) leurs subventions (spécifiques) aux combustibles fossiles, en invoquant en premier lieu la protection de la compétitivité ou la viabilité économique de différents secteurs.

Treize États membres (Autriche, Belgique, Bulgarie, Allemagne, Danemark, Grèce, Finlande, France, Italie, Lituanie, Lettonie, Portugal et Espagne) ont fait part de leur intention de travailler à l'élaboration de plans visant à supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, mais tous n'ont pas détaillé ces plans. Le caractère incomplet des données ne permet pas de brosser un tableau exhaustif de la situation, ce qui montre qu'il est essentiel d’améliorer de manière significative la production des rapports.

Dans leurs rapports sur l’état d’avancement en application du règlement sur la gouvernance, les États membres devront présenter leurs objectifs nationaux en matière de suppression progressive des subventions à l’énergie, en particulier aux combustibles fossiles.

**3.** **Comparaison internationale des subventions aux combustibles fossiles**

En pourcentage du PIB, les pays du G20 hors UE dépensent plus en subventions aux combustibles fossiles que la moyenne européenne de 0,4 % (à quelques exceptions près, à savoir la Chine, les États-Unis, le Canada, la Corée et le Japon). Les grands pays producteurs d’énergie fossile ont tendance à dépenser proportionnellement plus en subventions dans ce secteur. L’Arabie saoudite a consacré plus de 8 % de son PIB aux subventions en faveur des combustibles fossiles en 2018. Ce montant représente à lui seul davantage que l’ensemble des subventions aux combustibles fossiles octroyées au sein de l’UE, et vise principalement à soutenir la consommation intérieure de produits pétroliers. Toujours en pourcentage du PIB, la Russie a dépensé trois fois plus que l’UE en subventions aux combustibles fossiles.

Graphique 5 – Subventions aux combustibles fossiles en montants absolus et en pourcentage du PIB dans les États membres de l’UE et les pays du G20 hors UE

Source: *Study on energy costs, taxes and the impact of government interventions on investments*, et calculs réalisés en interne. Pour les pays hors UE, étant donné qu'il est difficile de comparer les classifications et les méthodologies relatives aux subventions et de collecter des données, les résultats sont à interpréter avec prudence. Cela n’apparaît pas clairement sur le graphique, mais l’Arabie saoudite a consacré plus de 8 % de son PIB à des subventions en faveur des combustibles fossiles.

**4.** **Conclusions**

Les conclusions du présent rapport se fondent en grande partie sur l’étude relative aux subventions qui a été réalisée pour le compte de la Commission. Cette étude fournit des informations plus complètes sur les subventions que les informations concernant les subventions à l’énergie et aux combustibles fossiles qui sont contenues dans les PNEC.

Les subventions en faveur des combustibles fossiles n’ont pas diminué de manière substantielle au cours de la dernière décennie; dans certains cas, elles ont même augmenté.

En outre, il conviendra d’améliorer l’exhaustivité et la cohérence des PNEC de différents États membres. La comparaison avec l’étude de la Commission montre que les États membres ont sous-déclaré les subventions dans leurs plans nationaux. Seuls quelques États membres ont présenté des plans détaillés sur la suppression progressive des subventions. D’où la nécessité de prendre de nouvelles mesures.

L’un des moyens d’améliorer cette situation ainsi que l'exhaustivité et le niveau de détail des rapports des rapports des États membres sur les subventions à l’énergie, y compris celles aux combustibles fossiles, pourrait être la publication par la Commission de lignes directrices sur la définition, la portée et la méthodologie à appliquer par les États membres, de façon à renforcer la cohérence et la comparabilité des données. La Commission publiera aussi les résultats détaillés de son étude sur les subventions afin de dresser un tableau complet de la situation[[15]](#footnote-15).

1. Article 35, paragraphe 2, point n), du règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l’union de l’énergie et de l’action pour le climat. [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. Déclaration des dirigeants du G7: <https://www.mofa.go.jp/files/000160266.pdf> [↑](#footnote-ref-3)
4. Déclaration du sommet du G20 de Pittsburgh: <http://www.g20.utoronto.ca/2009/2009communique0925.html#energy> [↑](#footnote-ref-4)
5. *Study on energy costs, taxes and the impact of government interventions on investments* <https://ec.europa.eu/energy/studies_main/final_studies/study-energy-costs-taxes-and-impact-government-interventions-investments_en> [↑](#footnote-ref-5)
6. Conformément aux concepts établis par l’accord de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les

subventions et les mesures compensatoires (<https://www.wto.org/french/tratop_f/scm_f/scm_f.htm>) [↑](#footnote-ref-6)
7. Source: Étude de la Commission. [↑](#footnote-ref-7)
8. Les subventions à finalité autre ont une importance variable en fonction des secteurs économiques. Les subventions destinées à soutenir la production d’énergie (par exemple les tarifs de rachat) et les infrastructures énergétiques ont été presque exclusivement observées dans le secteur de l’énergie, tandis que les subventions accordées à la consommation (demande d'énergie, par exemple: exonérations fiscales pour les carburants) sont caractéristiques des secteurs consommateurs d’énergie tels que l’industrie, les transports, les ménages et l’agriculture. Les subventions en faveur de l’efficacité énergétique ont été réparties de manière plus uniforme entre les secteurs. [↑](#footnote-ref-8)
9. Les subventions élevées sous forme de tarifs de rachat sont un héritage de mécanismes antérieurs, car cette forme de soutien n'est plus appliquée, sauf pour les petits producteurs. [↑](#footnote-ref-9)
10. Une grande partie de la rémunération de la capacité peut être associée aux centrales électriques à combustibles fossiles, tandis que les énergies renouvelables ou la participation active de la demande ne représentent qu’une part plus faible. [↑](#footnote-ref-10)
11. Source: Étude de la Commission. [↑](#footnote-ref-11)
12. Les montants absolus oscillent entre 10 millions d’euros à Malte et 12,2 milliards d’euros en Allemagne. Compte tenu de la différence de taille entre les économies de l’UE, les subventions exprimées en pourcentage du PIB sont un indicateur plus parlant pour les comparaisons entre pays. [↑](#footnote-ref-12)
13. Source: Étude de la Commission. Y compris les nouvelles installations en mer et à terre, qui représentent respectivement 6,8 GW et 0,6 GW en 2018. Les nouvelles installations solaires comprennent le photovoltaïque et le chauffage thermique solaire, qui représentaient respectivement 7,1 GW et 1,4 GW au cours de la même période. [↑](#footnote-ref-13)
14. Il convient de noter ici que dans le cas des allégements fiscaux, seules les différences de taux d’imposition concernant un même carburant sont prises en compte pour le calcul des subventions. Les subventions croisées en faveur des combustibles ne sont pas calculées, car il serait extrêmement compliqué de réaliser ce calcul de manière cohérente dans tous les secteurs et pour tous les types de carburants. Toutefois, l’étude fournit, en se fondant sur des données nationales partielles, des estimations sur le subventionnement croisé du diesel et de l’essence. Ces chiffres ne sont pas inclus dans le montant total des subventions au sein de l’UE, en raison du caractère partiel des informations disponibles. Les éventuelles subventions aux carburants dans les secteurs maritime et aérien internationaux sont également le fruit d’estimations, mais n’ont pas été prises en compte dans le total des subventions au sein de l’UE. Pour de plus amples informations, voir l’étude de la Commission. [↑](#footnote-ref-14)
15. Voir l’étude de la Commission (avec les fiches d’information par pays) <https://ec.europa.eu/energy/studies_main/final_studies/study-energy-costs-taxes-and-impact-government-interventions-investments_en> [↑](#footnote-ref-15)